

Règlement et fiche de renseignements du stagiaire

La Communauté de communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.) a mis en place des bourses BAFA et BAFD à destination d'animateurs.

Il s'agit de favoriser la formation de jeunes et de faciliter la mise en place d'équipes qualifiées au sein des structures de loisirs du territoire.

Conformément aux dispositions en place, la CCPL peut accompagner le stagiaire sur son projet de formation (conseils divers, prise de contact avec les structures, les organismes de formation...).

Principe des aides attribuées

Sous réserve du respect des conditions mentionnées ci-dessous, la CCPL verse au stagiaire, ou à son représentant légal si le stagiaire est mineur :

- BAFA : **50% du coût du stage théorique** (base et approfondissement) net à charge du stagiaire (déduction des aides attribuées par ailleurs).
- BAFD : **35% du coût du stage théorique** (base et approfondissement) net à charge du stagiaire (déduction des aides attribuées par ailleurs).

La bourse BAFA-BAFD est versée à l'issue de l'ensemble de la formation, sur dossier complet et après vérification des données transmises, par décision du Bureau communautaire.

Les conditions requises

1. Le stagiaire s'engage à suivre l'ensemble de la formation dans les délais requis pour chaque diplôme.
2. Le stage pratique est effectué sur l'une des structures de la CCPL émergeant au Contrat Enfance Jeunesse du territoire (tous les centres de loisirs du territoire).
3. Le stagiaire, à l'issue de sa formation, atteste d'un contrat ou d'une promesse d'embauche sur l'une des structures du territoire de la CCPL émergeant au Contrat Enfance Jeunesse.

Identification du stagiaire

Stagiaire

NOM

Prénom

Date de naissance

Adresse



Mail

Structure employeur

Représentant légal

NOM

Prénom

Récapitulatif des pièces justificatives

Le stagiaire, ou son représentant légal, fournira à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau :

1. Le présent document dûment complété et signé,
2. Les attestations de présence aux stages (stage de base et stage d'approfondissement) ainsi que les attestations de paiement/versement.
3. Les deux attestations mentionnant un engagement auprès de structures de la CCPL (attestation de stage pratique et contrat ou promesse d'embauche à l'issue de la formation),
4. Les notifications des aides financières perçues par d'autres organismes, ou un écrit qui atteste la non réception d'autres subventions.
5. Un relevé d'identité bancaire.

Le stagiaire verra son dossier complet et à l'étude à la condition unique de la réception de l'ensemble des pièces justificatives précitées.

Le stagiaire (ou son représentant légal) :

1. S'engage sur l'honneur, par le présent document, à suivre l'ensemble de la formation BAFA-BAFD dans les délais requis par la législation en place, à savoir la totalité de la formation devant s'effectuer en 30 mois maximum (hors dérogation).
2. S'engage à fournir au plus tôt à la CCPL l'ensemble des justificatifs mentionnés ci-dessus et particulièrement l'attestation de stage pratique, l'attestation d'embauche (ou la promesse d'embauche) signée par un représentant légal de l'une des structures habilitées du territoire. La Communauté de communes se donnant le droit de vérifier la validité de ces attestations.

Toute raison (d'ordre médical, lié à une mobilité imprévue...) ne me permettant pas d'assurer ces engagements devra être signalée à la Communauté de communes pour avis. En cas de volonté manifeste de ne pas honorer ces engagements, la Communauté de communes se réserve le droit de demander le remboursement des sommes versées.

Date :

Signature du stagiaire ou de son représentant légal

Mention « lu et approuvé » à reporter de façon manuscrite

Mention RGPD

Le présent document relatif à votre demande de bourse Bafa/Bafd est un traitement de données personnelles géré par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la gestion de l'ensemble des services pour le suivi de votre demande de subvention. Elles sont enregistrées et transmises aux services finances de la collectivité territoriale en charge de leur traitement et le trésor public, dans la limite de leurs attributions respectives. Ces informations sont obligatoires et nécessaires à la CCPL pour l'exercice de ses missions d'intérêt public. Les données personnelles sont conservées et traitées en base active pour la seule durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie, puis elles seront versées en archives intermédiaires pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles seront conservées, soit jusqu'à 10 ans.

Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles et de les faire rectifier. Vous pouvez également demander la limitation de vos données et/ou vous opposer au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande accompagnée d'un justificatif d'identité à : contact@paysdelandi.com

Ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou Le délégué à la protection des données, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. <https://www.cnil.fr/>

Contact

Pays de Landivisiau Communautés de Communes
Référente : Mme Elise BOËTÉ | e.boete@paysdelandi.com